

Toulouse, le 20 janvier 2020

**Motion adoptée par l'Assemblée Générale des personnels de l'UFR de  
Psychologie - 20 janvier 2020**

Les membres de l'UFR de Psychologie réunis en Assemblée Générale le 20 janvier 2020 condamnent les pratiques illégales et indignes de constitution et d'encouragement à la constitution de listes noires de personnels en raison de leur participation au mouvement social ayant eu lieu en 2018 au sein de l'Université Jean Jaurès.

Ces pratiques mises en place par la Directrice de l'UFR SES, ont eu pour objectif et conséquence effective, la restriction des accès à certains locaux de l'université de 24 membres du personnel.  
Les membres de l'UFR de Psychologie apportent de manière indéfectible leur soutien aux personnes ainsi discriminées.

Par ailleurs, ils expriment leur entière solidarité à l'égard de la Directrice de l'UFR de Psychologie qui a su défendre une position éthique en refusant d'appliquer de telles pratiques et en les condamnant.

**Motion votée à 56 VOIX POUR, 2 NPPV, 58 votants en Assemblée Générale des personnels (ouverte aux élus étudiant.e.s) de l'UFR de psychologie**